



Mairie de Montferrat
150, Place CA Pégoud
38620 MONTFERRAT

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six le six mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Roland PERRIN-COCON, Maire.

Date de convocation : 02 mars 2026

PRÉSENTS : Roland PERRIN-COCON, Annick LEHNEBACH, Robert LEBARBIER, Alain GARRIGUES, Pierre JOSSERAND, Joséphine ALESSI, Alain DUTRUC, Jérôme FILLON, Lydie RUEL, Grégory CALLEJON, Jessica MAZAUD MOINDREAU, Françoise GIGAREL, Florent DACALOR.

ABSENTS : Yves BELMONTE, Anja SCHMIDT, Franck BENOIT GUERINDON, Thomas CHAVE,

EXCUSES : Arnaud ACHARD donne pouvoir à Joséphine ALESSI
Myriam VIET donne pouvoir à Alain DUTRUC

SECRETAIRE DE SEANCE : Jérôme FILLON

NOMBRE DE MEMBRES : EN EXERCICE : 19
PRESENTS : 13
VOTANTS : 15

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

ORDRE DU JOUR

Les membres présents peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il est procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du code précité, à la désignation d'un secrétaire pris au sein du Conseil pour la présente séance. Jérôme FILLON est désigné pour remplir ces fonctions, qu'il accepte.

- Procès-verbal du Conseil Municipal du 23 Janvier 2026 soumis à approbation.
- Délibération 20260201 : Vote du Compte Financier Unique 2025
- Délibération 20260202 : Affectation du résultat 2025 de la section de fonctionnement
- Délibération 20260203 : Vote des taux des taxes locales 2026
- Délibération 20260204 : Vote du budget primitif 2026
- Délibération 20260205 : Clôture du marché de réhabilitation et de l'extension de l'école Pégoud
- Délibération 20250206 : Demande de subvention FDCPC pour site Fugain
- Délibération 20250207 : Demande de subvention CAF pour l'accueil périscolaire
- Délibération 20250208 : Avis conforme de la MRAE concernant la modification du PLU
- Information : - Arrêté municipal portant interdiction de circulation sur les voies publiques des véhicules 4x4, quads et moto-cross.
- Information : modification du calendrier d'utilisation des locaux de la Maison pour Tous
- Questions diverses

Mr le Maire informe le conseil municipal du don reçu de la part de la famille de Mr Peters d'une de ses toiles lors de la cérémonie des remises de médaille le mercredi 03 mars 2026.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 23 Janvier 2026

Le Conseil approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du 23/01/26.

VOTE A L'UNANIMITE

DELIBERATION 20260201 – Vote du Compte Financier Unique 2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT)

Vu le code des juridictions financières

Vu l'article 60 de la loi de finances n°63-156 du 23 février 1963

Vu l'article 242 de la loi de finances 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Vu le rapport de présentation du Compte financier unique pour l'année 2025 de la commune,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan, du compte de résultat synthétique et des taux de contributions et produits afférents.

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Annick LEHNEBACH, 1^{ère} adjointe, délibérant sur le Compte Financier Unique de la commune de Montferrat, dressé par Roland PERRIN-COCON, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du CFU :

CFU 2025	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2025	1 147 332.22 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2025	1 374 189.83 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2025	226 857.61 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2025	1 384 801.78 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT 2025	1 668 347.21 €
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT 2025	283 545.43 €
RESULTAT 2025	510 403.04 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT ANTERIEUR	0 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2025	226 857.61 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULE	226 857.61 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT ANTERIEUR	529 773.34 €
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT 2025	283 545.43 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT CUMULE	141 436.88 €
RESULTAT DE CLOTURE	85 420.73 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

VOTE ET ARRETE A L'UNANIMITE les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus.

Monsieur Roland PERRIN-COCON, Maire, a quitté l'assemblée au moment du vote du CFU 2025.

Délibération 20260202 : Affectation du résultat 2025 de la section de fonctionnement

Le Conseil Municipal après avoir examiné le CFU constate que ce dernier fait apparaître un excédent de fonctionnement de 226 857.61 €.

Monsieur le Maire propose d'affecter la somme totale en investissement au 1068.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

**AFFECTE la totalité de l'excédent de fonctionnement 2025 en investissement, soit 226 857.61 €
CONSTATE un déficit d'investissement reporté de 141 436.88 €**

VOTE A L'UNANIMITE

Délibération 20260203 – Vote des taux des taxes locales 2026

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre de la préparation du Budget Primitif 2026, il convient de fixer les taux d'impositions des différentes taxes locales que les collectivités territoriales doivent voter chaque année (article 1636 B sexies du Code général des Impôts).

Mr le Maire propose de maintenir les taux communaux de l'année 2025, soit

Taxe foncière sur les propriétés bâties :	35.25%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	53.26%
Taxe d'habitation :	9.82%

Jérôme FILLON : comment est-on positionné par rapport aux autres communes TDL ?

RPC : La dernière modification des taux a permis d'harmoniser les taux de Montferrat avec ceux des autres communes du Tour du Lac

JF : indique que sa question est faite par soucis de ne pas à nouveau recreuser l'écart et le retard.

RPC : le prochain conseil devra prendre position sur ces évolutions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal VOTE A L'UNANIMITE et

- **DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :**

Taxe foncière sur les propriétés bâties :	35.25%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	53.26%
Taxe d'habitation :	9.82%

- **CHARGE Monsieur le Maire :**
 - de notifier cette décision aux services préfectoraux accompagné de l'état 1259 complété ;
 - de transmettre ce même état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente délibération.

Délibération 20260204 – Vote du budget primitif 2026

Le Maire présente les orientations budgétaires retenues pour 2026 en ANNEXE 1.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2026 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 342 058.00 €	1 342 058.00 €
IN VESTISSEMENT	2 511 182.61 €	2 511 182.61 €
TOTAL	3 853 240.61 €	3 853 240.61 €

Le Conseil municipal,

Vu l'avis de la commission finances du 02 février 2026,

Vu l'avis du conseil exécutif du 05 février 2026,

Vu le budget primitif,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'UNANIMITE

ARRETE comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 342 058.00 €	1 342 058.00 €
IN VESTISSEMENT	2 511 182.61 €	2 511 182.61 €
TOTAL	3 853 240.61 €	3 853 240.61 €

Délibération 20260205 – Clôture du marché de réhabilitation et de l'extension de l'école Pégoud

Mr le Maire présente le tableau récapitulatif financier final de l'opération de l'extension de l'école Pégoud (voir annexe 1) réalisé sous le contrôle de l'architecte Mme Stéfanova et du bureau IBSE pour un montant total de 2 380 229.21€ HT, soit 2 856 275.05€ TTC, incluant les plus et moins-values constatées au cours du chantier.

A cela s'ajoute la maîtrise d'œuvre pour un montant de 316 341€ TTC.

JF interroge le conseil, principalement les adjoints en charge de l'école sur d'éventuelles mauvaises surprises après 6 mois d'ouvertures de l'école

JMM et GC répondent que les choix techniques et autres décisions concernant cet agrandissement répondent aux besoins comme ils ont été vus.

JF refait préciser qu'il n'y a plus de démarches, demandes de subventions ou autres à mener pour ce sujet école (l'idée étant de laisser un projet clôturé au prochain mandat)

RPC répond que le dossier est effectivement clos et que les versements des subventions sont en cours.

**Le conseil municipal, après avoir délibéré, A L'UNANIMITE,
PREND ACTE du décompte général des travaux et de leur coût.**

Délibération 20260206 – Demande de subvention FDCPC pour le site Fugain

Mr le Maire rappelle que le site FUGAIN fait l'objet d'un projet de réhabilitation en vue d'améliorer la performance thermique des bâtiments.

Suite à l'appel d'offres infructueux concernant ces travaux, la consultation des fournisseurs a été poursuivie. La société ENERBAT a proposé de réaliser le diagnostic énergétique concernant l'isolation, la réfection partielle de la toiture et le remplacement de la chaudière fuel du bâtiment communal de l'espace FUGAIN abritant le musée PEGOUD, la micro-crèche LES BAMBINS D'ABORD, la salle dédiée au Relais des Assistantes Maternelles, les deux salles utilisées par la Maison pour Tous, les deux salles utilisées par l'association ARTS et DANSES, et les deux appartements communaux loués, suivi de l'étude de faisabilité et de l'élaboration du programme.

Les devis des entreprises permettent d'arrêter les montants prévisionnels des travaux.

Mr le Maire propose d'adresser une demande de subvention au titre du Fonds de concours Petites Communes dans le cadre de la réhabilitation du site FUGAIN pour les priorités suivantes et les dépenses éligibles :

TRAVAUX	MONTANT HT	MONTANT TTC	MONTANT RETENU FOND DE CONCOURS
Isolation musée-crèche	2 405€ HT	2 856€ TTC	698.75€HT
Toiture Fugain	28 897.80€ HT	34 677.36€ TTC	26 731.80€ HT
Huissieries	10 550€ HT	12 660€ TTC	9 050€ HT
Volets roulants crèche	3 700€ HT	4 440€ TTC	3 300€ HT
Volets roulants arts et danse	8 620€ HT	10 344€ TTC	7 620€ HT
Rideaux de scène	4 253.80€ HT	5 104.55€ TTC	3 903.80€ HT
Totaux	52 112.80€ HT	64 977.36€ TTC	51 304.35€ HT

JMM interroge Mr le Maire sur l'achat du rideau de scène

GC : s'interroge sur l'aspect sécurité d'un tel équipement qui doit être contrôlé, validé

RPC : confirme la nécessité de cet équipement demandé pour faire perdurer « le gala de magie » qui est une très belle réussite d'animation et de spectacle pour Montferrat

JF : fait remarquer qu'il aurait été plus judicieux et urgent de traiter les points sécurité (issue de secours notamment)

RL : confirme que la visite sécurité de la salle des fêtes a bien lieu tous les 2 ans et que la prochaine doit avoir lieu sous peu. Les travaux demandés ont été réalisés.

Au total, la dépense éligible du dossier global sera de 51 304.35€ HT et un Fond de concours petites communes de 24 753€ engageant ainsi la totalité de l'enveloppe réservée pour le fonds de concours petites communes.

Vu les crédits inscrits pour la rénovation du bâtiment Fugain au budget 2026,

Le Conseil municipal, après échange de vues et délibération, VOTE à 2 voix CONTRE (Jérôme FILLON et Jessica MAZAUD MOINDREAU), 1 ABSTENTION (Alain GARRIGUES) et à 12 voix POUR

AUTORISE Mr le Maire à solliciter de la CAPV une aide financière dans le cadre du fonds de concours Petites Communes d'un montant éligible de 51 304.35€ HT et donc un fonds de concours petites communes de 24 753€ pour l'opération de rénovation du site FUGAIN.

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ces demandes.

Délibération 20260207 – Demande de subvention CAF pour l'accueil périscolaire

Mr le Maire informe que dans le cadre de l'ouverture de l'accueil périscolaire dans les nouveaux locaux de l'extension de l'école Pégoud, la CAF ouvre des subventions pour la mise en place des activités périscolaires sous forme d'une subvention de fonctionnement et d'une subvention d'investissement visant à l'accueil optimum des enfants.

Mr le Maire propose que la demande de subvention de fonctionnement couvre les achats de mobiliers complémentaires, de matériel créatif et de jeux de société pour un montant de 4 747€ HT sollicités sur un total de 5 935.49 € HT déclinés comme suit :

- Mobilier MANUTAN pour 4 105.81€ HT
- Papeterie LACOSTE pour fournitures et jeux de société 645.68€ HT
- Mobilier cuisine HIE pour 1 184€ HT

De plus, Mr le Maire propose que la demande de subvention d'investissement soit portée pour l'acquisition d'un nouveau logiciel de traitement des dossiers des enfants, des inscriptions et des statistiques de fréquentation nécessaires aux demandes de prestations CAF ultérieures.

- Logiciel I NOE pour un montant de 3077€ HT sollicités pour un montant de 3 692.40€ HT

Vu les devis sus-cités pour l'amélioration de l'accueil périscolaire,

Vu les crédits inscrits au budget 2026,

Le Conseil municipal, après échange de vues et délibération, VOTE A L'UNANIMITE et

AUTORISE Mr le Maire à solliciter de la CAF une aide financière dans le cadre de la subvention de fonctionnement CAF d'un montant de 4 747€ HT sollicités sur un total de 5 935.49 € HT et pour la subvention d'investissement CAF pour un montant de 3077€ HT sollicités pour un montant de 3 692.40€ HT

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ces demandes.

Délibération 20260208 – Avis conforme de la MRAE concernant la modification du PLU

Mr le Maire rappelle que le Conseil Municipal par délibération n° 20251201 du 18 décembre 2025 amendait le projet de modification du PLU afin de permettre la réalisation de l'OAP Centre-Bourg et l'extension de la déchèterie, acceptait qu'une nouvelle demande d'avis auprès de la MRAe soit déposée le plus rapidement possible, notifiât aux PPA le nouveau dossier de modification n°2 amendé du PLU et reportait l'enquête publique après réception des avis des Personnes Publiques Associées et MRAe nécessaires.

Le dossier déposé auprès de la MRAE figure en annexe et ne comprend plus le secteur de la Véronnière, comprenant la notice de présentation de la modification PLU, les extraits de zonages Nord et Sud, les cartographies, l'examen au cas par cas autoévaluation, l'extrait du règlement du PLU modifié.

Le Conseil municipal de la commune de Montferrat prend acte de l'avis conforme de la Mission régionale d'Autorité environnementale Auvergne-Rhône-Alpes pris en date du 25 février 2026.

Alain DUTRUC explique que la modification

Après en avoir délibéré, le conseil municipal VOTE à 1 ABSTENTION (Alain GARRIGUES) et 14 POUR

- **PREND ACTE de l'avis conforme de la MRAe et**
- **PREND ACTE du fait que cette modification du PLU ne requiert pas la réalisation d'une évaluation environnementale,**
- **PREND ACTE du fait que le lancement de la consultation des Personnes Publiques Associées peut intervenir sans attente, en incluant des dates indicatives de l'enquête publique,**
- **CHARGE le Maire d'organiser la poursuite de la procédure.**

INFORMATION : Arrêté municipal portant interdiction à la circulation sur les voies publiques des quads, moto cross, 4X4

Mr le Maire informe le conseil des nuisances et dégradations des chemins ruraux causé par les circulations de 4x4, quads et motocross à des fins de loisirs. Il propose qu'une restriction de ces circulations sur les chemins ruraux soient établis sous forme d'un arrêté dont il conviendra de déterminer les conditions d'application.

JF : demande quels ont été les actions faites auprès de l'association de 4x4 responsable des dégâts qui ont eu pour conséquence cet arrêté municipal.

AL : Répond que l'association a été contactée par téléphone à la suite de quoi elle a répondu qu'elle ne viendrait plus à Montferrat.

JF : fait part de son désaccord sur le principe de cet arrêté qui sanctionne l'ensemble des pratiquants alors que l'association en cause n'a eu aucune sanction, amende ou autre. Il fait aussi remarquer que ces véhicules circulant sur des chemins existent depuis plusieurs années sans action de la commune.

FD : est aussi en désaccord sur le principe de cet arrêté en précisant qu'on ne fait qu'interdire et qu'on ne tolère de moins en moins de choses.

Mr le Maire propose de reporter cette prise de décisions.

QUESTIONS DIVERSES

1 / Tableau de présence au bureau de vote pour les élections municipales du 15 mars 2026

2 / Distribution Mag

QUESTIONS AU PUBLIC

RAS

Fin de séance 22h15

**Le Maire
Roland PERRIN-COCON**

**Le Secrétaire de séance
Jérôme FILLON**